

Nouveau règlement du camping pour le Hillclimbing Andler Schönberg 2025

Nous avons malheureusement dû constater en 2025, que plusieurs campeurs ne respectaient pas le règlement mis en place. Ceci implique le fait de brûler du mobilier ou des pneus, les incendies volontaires, la gêne occasionnée par le bruit après 22h (par la musique, les pétards ou les feux d'artifices etc.) ou encore le fait de rouler sur le camping avec tout véhicule motorisé.

Toutes ces dérogations nous ont obligés, dans le respect des habitants, d'intervenir. Les interventions régulières de la police et des services de secours nous ont également amenés à revoir le règlement.

Afin de ne pas mettre en péril l'avenir du Hillclimbing, la charte suivante a été mise en place :

1. L'ouverture du camping se fait uniquement à partir du jeudi 28 août à 17h. Il est inutile d'arriver avant cette date, étant donné que les entrées des campings seront bloquées.
2. Aucune réservation d'emplacement sera acceptée.
3. La piste de moto et les emplacements seront distinctement marqués.
4. A l'entrée du camping se trouvera, dans un souci de sécurité et de réduction de déchets, un contrôle effectué par un service d'ordre. Les bagages et véhicules seront également contrôlés. L'organisation se réserve le droit de refuser l'entrée au camping, au cas où le visiteur apporte des objets interdits, comme par exemple des pneus de toute sorte etc.
5. Une caution sera demandée pour les objets suivants : meubles, réfrigérateurs etc. Le montant de la caution est 100€.
6. Il est strictement interdit de circuler sur les campings avec des véhicules motorisés (excepté à l'arrivée et au départ). Uniquement la circulation à moto est autorisée sur la piste démarquée.
7. Nous souhaiterons que chacun passe un séjour agréable et sensationnel chez nous ! Cela implique le bon vouloir du vivre ensemble et de fêter entre amis et personnes partageant la même passion. Il y a donc une heure de repos nocturne

officielle. Le respect de l'heure et de la diminution des nuisances sonores est le maitre-mot.

- Dans la nuit du jeudi au vendredi : Il est interdit de faire du bruit entre 22h et 8h du matin.

- Dans les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche : Il est interdit de faire du bruit entre 24h et 8h du matin.

L'utilisation de systèmes audio est interdite durant les heures de repos nocturne.

La conformité de ce règlement sera contrôlée par un service de sécurité ; le tapage nocturne sera sanctionné par l'exclusion du camping.

8. Les foyers sont interdits. (décision de la commune et des pompiers). Un barbecue à gaz est autorisé si :

- celui-ci répond aux conditions de sécurité, le barbecue ne présente aucun défaut et que

- celui-ci soit installé dans une zone sûre.

9. L'utilisation de drones est strictement interdite.

10. Afin d'assurer la sécurité de chaque campeur, l'utilisation de pétards ou feux d'artifice est strictement interdite.

11. Lors du départ du camping, la caution sera récupérée uniquement pour les objets réellement repris à la maison. Comme mentionné plus haut, nous nous sommes vus dans l'obligation de rédiger cette nouvelle charte. Si celle-ci ne sera pas respectée, on nous a assuré, qu'on n'aura plus l'autorisation d'organiser l'Hillclimbing sous cette forme.

Prix d'entrée 2025

Camping avec ticket week-end et carte de consommation : 75€ par personne

Le camping ouvre le jeudi 28.08. à partir de 17h.

Il y a une interdiction formelle de circuler en véhicules motorisés sur le 2ème camping.

Le complexe entier sera sous surveillance vidéo !

Avec l'achat des tickets d'entrée, vous autorisez l'organisation « Hill Climbing V.O.G. » à prendre des photos et des séquences vidéo lors de l'événement « Hill Climbing

Andler/Schönberg » et de les diffuser analogiquement et numériquement lors de reportages, documentaires ou à des fins publicitaires en lien avec l'événement.